



École Saint-Clément-Est  
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Conseil d'établissement 2015-2016

LE LUNDI 25 avril 2016

à 18h30, au salon du personnel, situé derrière la bibliothèque

Vous êtes convoqués à la réunion du conseil d'établissement de l'école  
Saint-Clément,  
le lundi 25 avril 2016. Veuillez nous contacter en cas d'absence.

PROCÈS-VERBAL

	Nom	Présent	Absent
Président	Étienne Pigeon	X	
Vice-président	Kim-Anh Tran	X	
Trésorier	Chantal Cassis	X	
Secrétaire	Michèle-E. Hogue	X	
Membres parents	Diane Pemberton-Smith	X	
	Gabriel Pinkstone		X
Membres communauté	Daniela Cheaib	X	
	Yves Pigeon	X	
Membres professeurs	Daphney Belfond	X	
	Annie-Claude Desroches	X	
	Andréanne Borduas (remplacement JLegault)	X	
	Diane Pitre (Service de garde)	X	
	Janine Préfontaine	X	
	Diane Rousseau	X	
Directrice (ex-officio)	Isabelle Boivin	X	
Adjoint à la direction (ex-officio)	Guillaume Smith-Desbiens	X	

## **Présidente et secrétaire de l'assemblée**

Étienne Pigeon préside l'assemblée et Michèle-E. Hogue agit à titre de secrétaire.

### **1. Prise des présences et vérification du quorum**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

### **2. Période de questions du public**

Aucun membre du public.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Mme Boivin souligne la présence d'Andréanne Borduas en remplacement de Jocelyne Legault.

Sur proposition de appuyée par Michèle-E. Hogue, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

### **4. Adoption du PV de la réunion du C.É. du 21 mars 2016**

Point 6.3 - incomplet - corriger les points ABC

Solidaire pour le mot uni. Au lieu de promeut, favorise avait été décidé.

Énoncés sont en lien avec le projet de loi. ...changer le mot pour compatible.

Point 8. Act. D'arts ont tout de même lieu - il y a un point d'interrogation à enlever.

Point 14. Demande s'il y a intérêt de considérer pour faire des dégustations avec d'autres traiteurs.

À la question de Chantal Cassis, Mme Boivin dit qu'elle fera le suivi avec les responsables du programme *kid's code* pour le mettre sur pied dès septembre.

Incluant les modifications, sur proposition de Diane Pemberton-Smith appuyée par Kim-Anh Tran, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 21 mars 2016.

### **5. Suivis aux procès-verbaux**

5.1 Semaine des services de garde en milieu scolaire  
Un lunch sera préparé par des parents bénévoles et offert aux intervenants du service de garde.

5.2 Mandat pour les dons (bourse HLD et autres)  
Grâce à un concours organisé par la Caisse Desjardins Mont-Royal où le gagnant devait offrir une partie du don à un organisme de son choix - en l'occurrence notre école - un montant de 2 000 \$ nous sera remis. De plus, la banque Nationale nous a fait don de 250\$. La direction propose d'utiliser cet argent pour acheter des portables (Chrombook) puisque les appareils présentement utilisés sont désuets et en nombre insuffisant. En ajoutant le montant offert par la Fondation de l'école, 25 appareils pourraient être achetés.  
Bourse HLD : achats de ballons mous pour jeu étoiles noires (13) ainsi que des buts de hockey.  
Andréanne Borduas appuie la proposition. Secondée par Daphney Belfond.

*Kid's code* : Madame Arthur est venue rencontrer le personnel enseignant afin de leur présenter le projet. Il serait intéressant de faire une demande à la Fondation de *Kid's Code* pour obtenir une subvention pour l'achat d'ordinateurs supplémentaires. Le projet est sur une base volontaire donc il se tiendra dans les classes des enseignants intéressés. Annie-Claude Desroches partage son enthousiasme et aimerait que le projet commence le plus tôt possible afin d'être prêt dès la rentrée.

## **6. Discussion/points à retenir sur les PV des différents comités**

### **6.1 CRPRN**

Compte rendu de Diane Pemberton-Smith, déléguée au CRPRN, en ANNEXE I.

6.2 Comité bénévole. Malgré que Catherine Rochon soit nouvellement membre de la Fondation St-Clément, elle demeure en poste à titre de responsable du comité bénévole de parents.

## **7. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2016-2017 (approbation)**

Madame Boivin présente le document du plan de lutte mis à jour cette année. La seule chose qui manque avant la présentation des constats de l'évaluation des résultats de l'actuel plan est l'étape d'évaluation via le SEVI. Tout sera prêt pour la rentrée.

Les résultats peuvent ne pas avoir bougé ou très peu puisque l'impact est parfois à moyen terme. La formation *Vers Le pacifique* sera

offerte tous les ans afin que tous les intervenants, donc les nouveaux, soient à jour.

Diane Pemberton-Smith souligne le bon travail de l'école. En 2012, une résolution des membres du CÉ demandait que les données quantitatives soit partagées afin d'évaluer le programme et de voir l'évolution dans le temps. Mme Boivin explique qu'en 2012 nous étions la première école à se doter d'un plan de lutte et que nous pensions que les données quantitatives seraient un bon moyen d'analyse de situation. Depuis, la CSMB conseille de ne pas utiliser le nombre de constats de situation ou de données brutes de SÉVI pour apprécier l'évolution des résultats du plan de lutte, mais bien une analyse des résultats de SÉVI, ce que nous utilisons déjà. La raison sous-jacente est que le nombre brut de constats peut aussi bien refléter un nombre d'actes qu'un niveau de dénonciation. Mme Boivin continuera donc à faire un suivi à chacune des séances du conseil d'établissement, afin de donner un état de situation général.

Chantal Cassis souligne qu'il serait intéressant de savoir si c'est toujours les mêmes étudiants qui sont impliqués. Mme Boivin précise qu'elle ne peut pas donner de détails confidentiels. Elle ajoute que même si rien ne laisse présager, toute l'équipe d'intervention demeure à l'affût, afin de pouvoir réagir et soutenir les élèves au besoin. Un moment d'accalmie peut cacher quelque chose. Kim Anh Tran suggère de communiquer avec les parents et de leur rappeler de relire le plan. Mme Boivin précise que le lien au plan de lutte qui sera déposé sur le site internet sera transmis dans l'infolettre aux parents.

Diane Pemberton-Smith suggère d'ajouter au plan de lutte l'année de passation du questionnaire ainsi que la date de la prochaine évaluation.

Elle ajoute qu'à son avis, il manque de détails dans le plan comme dans l'exemple « surveillance de la cour d'école est un défi » - Pourquoi ? Elle estime qu'il manque d'information et que le plan est incomplet et ce pour plusieurs situations où on ne comprend pas pourquoi.

De plus, le projet *Vers le pacifique* devait être transmis aux parents pour mieux les impliquer mais il semble que cela n'ait pas été fait.

Madame Boivin se charge de mettre un lien menant au plan dans le prochain envoi de l'infolettre.

Kim-Anh Tran propose de faire signer le projet comme le code de vie. À considérer.

Le plan de lutte devra être approuvé suite aux modifications demandées.

Janine Préfontaine souligne la force derrière les professeurs. Elle sent une belle cohésion et beaucoup d'appui de la part de la direction.

## 8. Critères de sélection de la direction (consultation bref retour)

Réglé. Rien à ajouter.

## 9. Projet éducatif 2016-2020

### 9.1 Logo

Diane présente le document résumant la réflexion du comité. *Clémentin* ne devra pas obligatoirement faire partie du logo à condition que le logo reste dynamique, jeune et pas corporatif. Le *Clémentin* pourra être utilisé dans d'autres trucs comme par exemple l'infolettre. Elle joint aussi le cahier de chartes graphiques.

Diane Pemberton-Smith suggère qu'on envoie un courriel aux parents pour demander l'aide bénévole pour la création du logo. Elle souligne l'importance de prendre le temps de bien faire les choses et ajoute que le logo ne doit pas nécessairement être en lien avec les objectifs puisque le projet éducatif change à tous les 4 ans.

Kim-Anh Tran et Diane Pemberton-Smith prépareront le courriel.

### 9.2 Objectifs

Diane Pemberton-Smith souligne que nous aurions pu avoir plus de deux orientations et objectifs comme dans le point 1. où on retrouve seulement le *Sévi* alors que ce dernier est déjà dans la Convention de gestion. Aussi, en 2., la créativité est perdue alors que c'était tellement important. Diane insiste pour l'indiquer dans l'objectif 2. Madame Boivin nous dit que s'il est là, il doit être évalué et comme nous n'avons pas d'outils, on ne peut pas le mettre. Chaque élément qui apparaît doit être attaché aux orientations.

L'utilisation du mot « créativité », selon la CSMB, cause un problème puisqu'il n'y a pas d'indicateurs fiables pour la mesurer.

Solution proposée : mettre « créativité » dans l'énoncé de valeurs. Tout va être fait en gardant la créativité en tête. Peu importe l'orientation, la créativité va avoir sa place.

Madame Boivin ajoute qu'il serait important et intéressant de rédiger l'énoncé de valeurs. Étienne Pigeon demandera à Gabrielle Pinkstone de rédiger l'énoncé de valeurs et madame Boivin vérifiera si on peut inclure la créativité au sein de la 2<sup>e</sup> orientation.

Madame Boivin précise que 5 objectifs sont gérés au total par le nouveau Projet éducatif Elle ajoute qu'il y a une lourdeur pour les enseignants de soutenir l'application et l'évaluation des objectifs, il faut donc être prudent dans le nombre d'objectifs. Elle ajoute que nous devons apprécier le fait que les enseignants soient ouverts à s'engager dans le développement des méthodes de travail efficaces,

alors qu'ils devront ajouter l'utilisation de grilles d'observations à leur pratique actuelle.

#### **10. Nombre de membres du CÉ**

.. À la question d'augmenter le nombre de membres au CÉ et suite à un vote à main levée, il est entendu de conserver le statu quo (9 votes « pour » et 2 votes «contre »).

#### **11. Service de garde**

Rien à signaler de particulier. Un sondage en ligne sur l'appréciation des sorties lors des journées pédagogiques sera transmis aux parents.

#### **12. Nouvelles de la direction (travaux 2016)**

Madame Boivin nous présente aussi les plans des blocs sanitaires. Elle nous annonce que la CSMB a reçu du Ministère une somme montant de 90 000 \$ pour des travaux de peinture et rénovations mineures dont le palier de l'entrée B.

#### **13. Questions diverses**

Le président devant quitter l'assemblée, Kim-Anh Tran, vice-présidente, assure la présidence de l'assemblée.

Diane PS. croit que les parents ne sont pas au courant de ce qu'il se passe au CÉ et que nous devrions afficher systématiquement les ordres du jour sur le site de l'école. Elle propose aussi de l'afficher sur la porte du service de garde. Madame Boivin fera le suivi. Il est aussi suggéré d'utiliser le poste téléviseur du service de garde pour y faire défiler des messages.

On rappelle que les enfants n'ont pas le droit de jouer au soccer (sur le terrain aménagé) pendant les récréations et que tous les enfants peuvent y avoir accès puisqu'il y a rotation des groupes.

À la question « Comment inviter les parents ou les motiver à participer au CÉ ? », il est suggéré de les inviter via l'infolettre en précisant le lieu de la rencontre.

#### **14. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par dûment appuyée par Janine Préfontaine, de lever l'assemblée à 21h30. Appuyé par Chantal Cassis.

#### **15. Prochaine rencontre : Lundi 30 mai 2016**

## ANNEXE I

Résumé CRPRN 7 Avril 2016

1. Rapport du directeur général adjoint (DGA), M. Eric Lauzon

Nouvelles:

- L'École secondaire Pierre-Laporte a présenté 6 équipes au concours régional (Montréal, Laval, Rive-Sud) Expo Sciences. Sur les 6 équipes, 4 sont montés sur la scène pour recevoir un prix dont le prix Hydro-Québec pour le meilleur sujet présenté sur les énergies renouvelables et une de ces équipes a également remporté la médaille d'or du concours régional, lui permettant ainsi d'aller représenter la région au niveau provincial.

Vous pouvez consulter cet article dans le journal de Mont-Royal:

<https://www.facebook.com/notes/le-journal-de-mont-royal-tmr-post/expo-science-hydro-québecplusieurs-projets-novateurs-remportent-les-honneurs/1148042908563049>

Également cet article du site web de Pierre-Laporte:

<http://www.ecolecsmb.com/pierrelaporte/nouvelles/finale-regionale-de-montreal-lexpo-sciences/>

- Au concours provincial de la Dictée PGL, les 3 premières places ont été remportées par 3

élèves de la Commission Scolaire Marguerite Bourgeoys.

- 10 écoles de la CSMB participent aux jardins communautaires.

- Opérations classements en cours, codes élèves au comité de référence et d'étude.

- 1.1 - Projet de loi 86 - mémoire de la CSMB déposé à l'assemblée nationale. On parle entre

autre de mettre l'élève en premier, stratégies de lecture, institut de recherche en éducation afin

de faire ressortir les meilleures pratiques, etc... Le mémoire est disponible sur le site de

l'assemblée nationale.

En suivant ce lien vous pourrez cliquer sur "commission scolaire Marguerite-Bourgeoys" afin de

télécharger le mémoire (document PDF) :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/recherche/rechercheavancee.html?mcl=m%E9moire%20de%20la%20CSMB>

Autres points et questions :

- Demande d'une clôture pour l'école St-Germain
- L'école Trésors du boisé (recommandations faites par le CE de l'école) - revoir les frais des

locations des gymnases et infrastructures.

- 1.3 - École Jean-Grou et demande d'un passage piétonnier sur la rue Deguire - La ville

analyse actuellement la demande

- 1.4 - Résumé de la dernière séance du Conseil des commissaires : 24 juillet au 6 août

cessation des activités à la CS, adoption des OPC - intervention de M. Ghislain Laporte

commissaire parent demandant une formation aux parents, procédure pour les frais chargés aux

parents et processus de vérification.

Point 2 - Présentation de la protectrice de l'élève de la CSMB - Maître Monique Thérout

Maître Thérout se présente : ancienne enseignante pendant 5 ans, comportements en milieu de

travail, analyste responsable d'enquête, protecteur de l'élève dans une autre CS depuis 6 ans.

Nos prédécesseurs, les parents des comités de parents sont ceux qui ont fait beaucoup de

pression afin de mettre ce processus en place, c'est grâce à eux que le protecteur de l'élève

existe.

Le protecteur de l'élève doit être travailleur autonome qui relève du conseil des commissaires,

n'est pas employé de la CS - impartialité.

Le rôle consiste à protéger LES DROITS DE L'ÉLÈVE. Nouveaux droits acquis depuis 2010.

Le processus : Le parent ou l'élève porte plainte, ensuite le protecteur de l'élève a un maximum

de 30 jours pour aller chercher toute l'information.

Processus usuel de plaintes :

- Plainte à l'interne (enseignants, école)
- Analyste à la CSMB (traitement des plaintes)
- Protecteur de l'élève (dernière étape)

En suivant ce lien vous trouverez plus d'informations sur le processus du traitement des plaintes

et du protecteur de l'élève à la CSMB:

<http://www.csmb.qc.ca/fr-CA/csmb/protecteur-eleve.aspx>

Maître Théroix soutient qu'une plainte est une opportunité de :

- Regarder une pratique avec un œil neuf
- Prendre conscience d'un problème, d'une injustice
- D'expliquer le pourquoi d'une règle, d'une pratique
- Connaître ce que la clientèle pense et désire
- Répondre à une diversité de besoins et de clientèles distinctes
- Travailler sur deux axes : la solution et la relation
- Développer une culture « de service » et « du possible ».

Ces dossiers, lorsque traités au conseil des commissaires ou au conseil exécutif sont toujours

traités à huis clos.

Un rapport annuel est préparé par le protecteur de l'élève – ce rapport est déposé sur le site de la

CS après consultation auprès du comité d'éthique et aux comités de parents.

Point 3 – Parole au public

Le commissaire suggère le visionnement du mémoire de la CSMB ainsi que celui de la FCPQ.

Il reste disponible pour nous servir.

La présidente du CÉ de l'école des Grands-êtres est également présente.

7.1. – Retour sur la séance d'information du 14 mars portant sur le budget des écoles :

Le président nous demande d'envoyer les informations de la formation du budget au CÉ.

7.8 – Frais chargés aux parents :

Le comparatif des frais n'est pas finalisé.

La commission scolaire a préparé un procédurier sur la politique relative aux contributions

financières demandées aux parents ou aux usagers, qui a été envoyé à tous les délégués.

L'échéancier et les responsabilités des conseils d'établissements, entre autres, sont détaillés à

l'intérieur du procédurier.

Le commissaire représentant les parents demande aux délégués d'envoyer le procédurier aux

membres de nos CÉ.

#### 8.1.2 - Conseil des commissaires :

Devrait être vu aux CÉs prochainement - le nombre - composition des membres du conseil

d'établissement. (doit être proposé à l'assemblée générale si le nombre sera modifié) minimum 4

parents, 4 membres du personnel, maximum 8 parents, maximum 8 membres du personnel.

On peut nommer des substituts (membres parents) en assemblée générale.

Un bon ratio de parents au CÉ correspond à 1% du nombre d'élèves de l'école.

Les mandats des parents doivent être très clairs et définis à l'assemblée générale (2 ans, 1 an).

On peut s'adresser au secrétariat général au besoin.

#### 8.3 - Mot de la déléguée au Comité consultatif des services aux Élèves HDAA :concours

HDAA :

Il y a eu une augmentation de 25% de participation au concours cette année. Le comité travaille

la révision du guide EHDAA et travaille pour le rendre plus accessible aux parents.